



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Direction
de la sécurité sociale

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Directeur

Paris, le 11 janvier 2021

DSS/SD3/3C
Sophie DONNEADIEU
Réf : D21-000702

Mesdames et messieurs les administrateurs de la CIPAV,

A la suite des élections qui se sont déroulées en fin d'année 2020, le conseil d'administration de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) a été renouvelé pour moitié. Je tiens à féliciter les administrateurs élus ou réélus, et à remercier les services de la CIPAV qui, par leur mobilisation, ont permis au processus électoral de se dérouler dans de bonnes conditions et dans le respect du protocole électoral établi par le conseil d'administration. La gouvernance de la caisse, assurée par des professionnels élus par leurs pairs, garantit l'autonomie de gestion de la caisse et la prise en compte des spécificités des professions relevant de la CIPAV.

Cette nouvelle mandature du conseil d'administration débute à un moment décisif pour l'avenir de la caisse. En effet, si celle-ci a dû faire face à des difficultés ces dernières mois, l'arrivée de M. François Clouet le 5 octobre à la direction de la caisse et l'action de M. Jean-Louis Rey, administrateur provisoire d'août à décembre 2020, ont permis de rétablir un climat apaisé au sein des services et de relancer une dynamique de travail efficace. Alors que la mission de M. Jean-Louis Rey a ainsi pris fin le 31 décembre dernier, son investissement au service des assurés et des salariés de la caisse vous permet aujourd'hui d'engager sereinement cette nouvelle mandature. Dans la continuité des travaux menés au sein de la caisse ces derniers mois, je souhaite que vous puissiez vous assurer, dans le cadre de vos fonctions, que les salariés de la caisse disposent de bonnes conditions de travail.

Dans les années qui viennent, plusieurs chantiers d'envergure, de transformation et de modernisation de la caisse, devront être menés. C'est le cas notamment du transfert du recouvrement qui impliquera de réformer les modes de calcul des cotisations des régimes complémentaires de vieillesse et d'invalidité-décès et de moderniser le système d'information de la CIPAV. Au-delà de ces chantiers, la CIPAV devra, en tant qu'organisme de la sécurité sociale, s'attacher à renforcer la qualité de service qu'elle offre à ses affiliés.

Je sais pouvoir compter sur vous et sur votre engagement au service de vos confrères, pour mener à bien vos missions. Je tiens à vous assurer que vous pouvez compter sur la direction de la sécurité sociale pour accompagner la CIPAV dans ces différents projets.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les administrateurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Sécurité Sociale



Franck VON LENNEP

Mmes et MM. les administrateurs de la CIPAV
9, rue de Vienne
75403 Paris cedex 08
Copie : M. Jean-Louis REY, ayant exercé les fonctions d'administrateur provisoire
M. François CLOUET, directeur de la CIPAV

14 avenue Duquesne - 75350 Paris SP 07
Téléphone : 01.40.56.60.00